

Ce calendrier scolaire comprend 82 jours plus deux journées pédagogiques

- **75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)**
  - 1 journée pour l'épreuve uniforme en français :
    - mercredi 13 décembre 2017
  - 4 journées d'évaluation dont 2<sup>1</sup> qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure :
    - mardi 12 décembre 2017\*
    - jeudi 14 décembre 2017\*
    - vendredi 15 décembre 2017
    - lundi 18 décembre 2017
  - 2 activités pédagogiques multiples (APM)<sup>2</sup> :
    - mardi 26 septembre 2017
    - jeudi 23 novembre 2017
- 

- **82 jours : TOTAL**

Plus :

- 1 journée pédagogique :
  - vendredi 18 août 2017 (en avant midi)
- 2 journées de relâche de cours :
  - vendredi 6 octobre 2017
  - mercredi 25 octobre 2017 (Portes ouvertes)

L'épreuve uniforme de français de l'été est le 9 août 2017

---

Dans le cas où les journées du 12 et/ou 14 décembre 2017 seraient utilisées pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues ces journées-là seront reportées, selon le cas, au 15 et/ou 18 décembre 2017 (la ou les journées d'évaluation sont alors reportées au 19 et/ou 20 décembre 2017).

2 Pour faciliter l'organisation des enseignements du programme de Soins infirmiers, notamment en ce qui concerne la coordination des stages en fonction de la disponibilité des milieux, le Collège propose exceptionnellement à des fins d'enseignement, l'utilisation des journées suivantes prévues au calendrier scolaire régulier 2017-2018 : Journées d'activités pédagogiques multiples du 26 septembre 2017 et du 23 novembre 2016.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<b>Août</b>		1	2	3	4	
	7	8	9 ÉPREUVE DE FRANÇAIS	10	11	
	14	15 Début disponibilité enseignante	16 AM Accueil nouveaux enseignants PM Activités de perfectionnement	17 AM Accueil nouveaux étudiants Révision de notes	18 AM Journée pédagogique	
	21 Début des cours	22	23	24	25	5
	28	29	30	31		9
<b>Septembre</b>					1	10
	4 FÊTE DU TRAVAIL	5	6	7	8	14
	11	12	13	14	15	19
	18	19 DATE LIMITE D'ANNULATION DE COURS	20	21	22	24
	25	26 APM	27	28	29	29
<b>Octobre</b>	2	3	4	5	6 RELÂCHE DE COURS	33
	9 ACTION DE GRÂCES	10	11	12	13	37
	16	17	18	19	20	42
	23	24	25 RELÂCHE DE COURS (PORTES OUVERTES)	26	27	46
	30	31				48
<b>Novembre</b>			1	2	3	51
	6	7	8	9	10	56
	13	14	15	16	17	61
	20	21	22	23 APM	24	66
	27	28	29	30		70
<b>Décembre</b>					1	71
	4	5	6	7	8	76
	11	12 ÉVALUATION *	13 ÉPREUVE DE FRANÇAIS	14 ÉVALUATION *	15 ÉVALUATION	81
	18 ÉVALUATION	19	20	21	22	82
	25	26 Date limite de remise des notes à 16 h	27	28	29	

Dans le cas où les journées du 12 et/ou 14 décembre 2017 seraient utilisées pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues ces journées-là seront reportées, selon le cas, au 15 et/ou 18 décembre 2017 (la ou les journées d'évaluation sont alors reportées au 19 et/ou 20 décembre 2017).

Pour faciliter l'organisation des enseignements du programme de Soins infirmiers, notamment en ce qui concerne la coordination des stages en fonction de la disponibilité des milieux, le Collège propose exceptionnellement à des fins d'enseignement, l'utilisation des journées suivantes prévues au calendrier scolaire régulier 2017-2018 : Journées d'activités pédagogiques multiples du 26 septembre 2017 et du 23 novembre 2017

**Avis favorable de la commission des études : 14 décembre 2016**

**Adopté au conseil d'établissement : 16 février 2017**

Modification de la date des *Portes ouvertes* le 25 octobre 2017 adoptée au comité de direction : 20 mars 2017

Ce calendrier scolaire comprend 82 jours plus deux journées pédagogiques et 5 journées pour la semaine de relâche étudiante

- **75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)**
  - 1 journée pour l'épreuve uniforme en français :
    - mercredi 16 mai 2018
  - 4 journées d'évaluation dont 2<sup>1</sup> qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure :
    - jeudi 24 mai 2018\*
    - vendredi 25 mai 2018\*
    - lundi 28 mai 2018
    - mardi 29 mai 2018
  - 2 Activités pédagogiques multiples (APM) <sup>2</sup>
    - mardi 20 mars 2018
    - jeudi 19 avril 2018 (Festival concours de musique Lanaudière)
- 

- **82 jours : TOTAL**

Plus :

- 5 Journées de relâche de cours du 5 au 9 mars 2018
- 1 Journée pédagogique commune (Forum régional):
  - jeudi 11 janvier 2017

L'épreuve uniforme de français de l'été est le 8 août 2018

---

\*Dans le cas où les journées du 24 et/ou 25 mai 2018 seraient utilisées pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues ces journées-là seront reportées, selon le cas, au 28 et/ou 29 mai 2018 (la ou les journées d'évaluation sont alors reportées au 30 et/ou 31 mai 2018).

<sup>2</sup> Pour faciliter l'organisation des enseignements du programme de Soins infirmiers, notamment en ce qui concerne la coordination des stages en fonction de la disponibilité des milieux, le Collège propose exceptionnellement à des fins d'enseignement, l'utilisation des journées suivantes prévues au calendrier scolaire régulier 2017-2018 : Journées d'activités pédagogiques multiples du 20 mars et 19 avril 2018.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<b>Janvier</b>	1	2	3	4	5	
	8	9	10	11 FORUM RÉGIONAL Journée pédagogique commune	12	
	15 AM Révision de notes	16	17	18	19	
	22	23	24 DÉBUT DES COURS	25	26	3
	29	30	31			6
<b>Février</b>				1	2	8
	5	6	7	8	9	13
	12	13	14 Date limite annulation de cours	15	16	18
	19	20	21	22	23	23
	26	27	28			26
<b>Mars</b>				1	2	28
	5 RELÂCHE DE COURS	6 RELÂCHE DE COURS	7 RELÂCHE DE COURS	8 RELÂCHE DE COURS	9 RELÂCHE DE COURS	
	12	13	14	15	16	33
	19	20 APM	21	22	23	38
	26	27	28	29	30 VENDREDI SAINT	42
<b>Avril</b>	2 LUNDI DE PÂQUES	3	4	5	6	46
	9	10	11	12	13	51
	16	17	18	19 APM (Festival concours de musique Lanaudière)	20	56
	23	24	25	26	27	61
	30					62
<b>Mai</b>		1	2	3	4	66
	7	8	9	10	11	71
	14	15	16 ÉPREUVE DE FRANÇAIS	17	18	76
	21 JOURNÉE DES PATRIOTES	22	23 LUNDI 15	24 ÉVALUATION *	25 ÉVALUATION *	80
	28 ÉVALUATION	29 ÉVALUATION	30	31		82
<b>Juin</b>					1	
	4	5 Date limite de remise des notes à 16 h	6	7	8	
	11	12	13	14	15	

**Avis favorable de la commission des études : 14 décembre 2016  
Adopté au conseil d'établissement : 16 février 2017**

\*Dans le cas où les journées du 24 et/ou 25 mai 2018 seraient utilisées pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues ces journées-là seront reportées, selon le cas, au 28 et/ou 29 mai 2018 (la ou les journées d'évaluation sont alors reportées au 30 et/ou 31 mai 2018).

\* Pour faciliter l'organisation des enseignements du programme de Soins infirmiers, notamment en ce qui concerne la coordination des stages en fonction de la disponibilité des milieux, le Collège propose exceptionnellement à des fins d'enseignement, l'utilisation des journées suivantes prévues au calendrier scolaire régulier 2017-2018 : Journées d'activités pédagogiques multiples du 20 mars et 19 avril 2018.

Ce calendrier scolaire comprend 84 jours

- **75 jours de cours (15 semaines de prestation de cours ou d'évaluation)**
  - 1 journée pour l'épreuve uniforme en français :
    - Mercredi 16 mai 2018
  - 3 journées d'évaluation dont une<sup>1</sup> qui pourraient être utilisées, le cas échéant, pour remplacer une suspension de cours ou la fermeture du collège pour cause de tempête ou de force majeure :
    - lundi 7 mai 2018\*
    - mardi 8 mai 2018
    - mercredi 9 mai 2018
  - 4 activités pédagogiques multiples (APM)
    - mardi 16 janvier 2018 (Salon de l'agriculture)
    - jeudi 18 janvier 2018 (Colloque gestion agricole)
    - jeudi 8 mars 2018 (Journée d'exploration professionnelle, relâche étudiante à la formation générale)
    - vendredi 9 mars 2018 (Journée d'exploration professionnelle, relâche étudiante à la formation générale)
- 

- **84 jours : TOTAL**

Plus :

- 1 Journée pédagogique commune (Forum régional):
  - jeudi 11 janvier 2018
- 3 journées de relâche de cours les 5, 6, 7 mars 2018

L'épreuve uniforme de français de l'été est le 8 août 2018

---

<sup>1</sup> Dans le cas où la journée du 7 mai 2018 serait utilisée pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues cette journée-là seront reportées, selon le cas, au 10 mai 2018.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<b>Janvier</b>	1	2	3	4	5	
	8 DÉBUT DES COURS	9	10	11 FORUM RÉGIONAL Journée pédagogique commune	12	4
	15 (AM Révision de note FG)	16 APM Salon de l'agriculture	17	18 APM Colloque gestion agricole	19	9
	22	23	24 Début des cours FG	25	26	14
	29	30	31			17
<b>Février</b>				1	2	19
	5	6	7	8	9	24
	12	13	14 Date limite annulation de cours	15	16	29
	19	20	21	22	23	34
	26	27	28			37
<b>Mars</b>				1	2	39
	5 RELÂCHE DE COURS	6 RELÂCHE DE COURS	7 RELÂCHE DE COURS	8 APM - Journée d'exploration professionnelle	9 APM - Journée d'exploration professionnelle	41
	12	13	14	15	16	46
	19	20 (APM FG <sup>2</sup> )	21	22	23	51
	26	27	28	29	30 VENDREDI SAINT	55
<b>Avril</b>	2 LUNDI DE PÂQUES	3	4	5	6	59
	9	10	11	12	13	64
	16	17	18	19 (APM FG) (Festival concours de Musique Lanaudière)	20	69
	23	24	25	26	27	74
	30					75
<b>Mai</b>		1	2 Jeudi 14	3	4	79
	7 ÉVALUATION *	8 ÉVALUATION	9 ÉVALUATION	10	11	82
	14	15	16 ÉPREUVE DE FRANÇAIS	17	18	83
	21 JOURNÉE DES PATRIOTES	22	23	24	25	
	28	29	30	31		
<b>Juin</b>					1	
	4	5 Date limite de remise des notes à 16 h	6	7	8	

Présenté pour avis à la commission des études : 14 décembre 2016

Présenté pour adoption au conseil d'établissement : 16 février 2017

\* Dans le cas où la journée du 7 mai 2018 serait utilisée pour remplacer une suspension ou une fermeture pour cause de tempête ou de force majeure, les activités normalement prévues cette journée-là seront reportées, selon le cas, au 10 mai 2018.

**Journée d'activités pédagogiques multiples :**

Une journée de calendrier scolaire où il n'y a pas de cours pour permettre d'autres activités pédagogiques telles des reprises d'évaluation, des rencontres entre les membres du personnel enseignant et les étudiants et étudiantes, des activités de programmes pour les étudiants et les étudiantes, des activités départementales, disciplinaires, interdépartementales.

**Journée pour l'épreuve uniforme de français :**

Une journée où il n'y a pas de cours pour permettre la tenue de cette épreuve ministérielle nécessaire à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

**Évaluation :**

Une journée où il n'y a pas d'horaire de cours régulier pour permettre la tenue d'activités d'évaluation de fin de session dans les programmes, notamment en Sciences de la nature et en Musique.

**Journée pédagogique :**

**Pour les étudiants et les étudiantes :**

Une journée où il n'y a pas de cours.

**Pour les enseignants et les enseignantes :**

Une journée où il n'y a pas de cours pendant laquelle les enseignants et les enseignantes participent aux activités planifiées et organisées par le Collège pour cette journée<sup>1</sup>. En cas d'absence, les règles habituelles s'appliquent.

**Relâche de cours :**

**Pour les étudiants et les étudiantes :**

Il n'y a pas de cours. En cas d'exception à cette règle, les étudiantes et étudiants en seront avisés le plus tôt possible.

**Pour les enseignants et les enseignantes :**

Les membres du personnel enseignant sont disponibles pour leurs activités professionnelles et il n'y a pas de cours. En cas d'exception à cette règle, la direction adjointe du programme doit en être avisée. En cas d'absence les règles habituelles s'appliquent.

---

<sup>1</sup> Convention collective, article 8-4.01